



Lycée des Métiers Jacques BREL

90-100 avenue d'Alfortville 94600 Choisy le Roi
Tel : 01 48 92 99 40 Fax : 01 48 92 99 43

Courriel : ce.0940141t@ac-creteil.fr Site internet : www.ac-creteil.fr/lycees/94/jbrelchoisy

**Electrotechnique – Electronique – Menuiserie – Ebénisterie
Mécanique des motocycles**

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION
VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Fourniture, livraison et installation d'un système photovoltaïque et éolien, type site isolé
et d'une distribution éclairage régulée KNX industrielle

CHAPITRE I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

A) La collectivité

Dénomination et adresse de l'établissement :

LYCEE DES METIERS JACQUES BREL
90/100 AVENUE D'ALFORTVILLE
94600 CHOISY-LE-ROI
tél: 01 48 92 99 40
fax:01 48 92 99 43

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Aujard, Proviseur

B) Marché

L'objet du marché est la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation d'un système photovoltaïque et éolien, type site isolé et d'une distribution éclairage régulée KNX industrielle.

Procédure de consultation

Le marché décrit ci-dessous est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des dispositions des articles 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises. Il est constitué du présent document.

A) Date et heures limites de dépôt des offres :

Le vendredi 07 juillet 2017 à 12H00

B) Modalités d'envoi :

- Soit par voie postale en prenant soin de s'assurer de l'acheminement du pli avant la date et l'heure indiquées ci-dessus.
- Soit remis sur place contre un récépissé les jours ouvrés de 9H00 à 17H00 au service intendance du lycée.

Aucune offre transmise par internet ou télécopie ne sera acceptée.

C) Adresses de réception :

Les offres devront parvenir par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Jacques Brel
Service intendance
90/100 avenue d'Alfortville
94600 CHOISY-LE-ROI

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté comportant la mention « LYCEE JACQUES BREL MAPA SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE/EOLIEN - NE PAS OUVRIR ».

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite de réception des offres ainsi que les plis ne respectant pas les dispositions énoncées ci-dessus, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

D) Critères de choix avec leur ordre de priorité :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique du matériel : 40 %
- Prix : 30 %
- Les conditions de garantie, le service après-vente, la formation : 30 %

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation d'un système photovoltaïque et éolien, type site isolé et d'une distribution éclairage régulée KNX industrielle pour la filière électrotechnique du lycée.

Article 2 : Allotissement

Le marché est composé d'un lot unique.

Article 3 : Forme du marché

Procédure adaptée passée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 4 : Variantes

Des équipements optionnels éventuels pourront être proposés.

Les candidats doivent répondre obligatoirement à la solution de base telle que décrite dans le cahier des charges. Les offres en variantes seront analysées seulement si la prestation de base a été chiffrée et est recevable.

Article 5 : Décomposition de la consultation

- 1) La fonction photovoltaïque sera de type TRACKER solaire, permettant un suivi de la course du soleil tout au long de l'année. Le TRACKER sera motorisé sur 1 axe, par un vérin électrique piloté par un automate. Le positionnement se fait de la façon suivante :
 - en élévation (inclinaison), le réglage se fait manuellement en fonction de la position géographique de l'installation et de la saison.
 - en rotation, le TRACKER dispose d'un écran tactile qui permet de rentrer les coordonnées géographiques GPS du lieu d'installation ainsi que l'heure, la date et le fuseau horaire (GMT). Ces informations sont utilisées par l'automatisme pour calculer la course du soleil et ainsi agir sur l'orientation des panneaux.
 - en orientation, le TRACKER est équipé de roulettes freinées pour l'orienter suivant les axes cardinaux

L'ensemble photovoltaïque sera composé de 2 panneaux, montés sur une structure mécano-soudée, et raccordé au coffret électrique. Celui-ci recevra un écran tactile IHM, un contrôleur, ainsi d'un automate programmable.

Le TRACKER sera d'un poids inférieur à 80 kg, équipé d'un câble d'alimentation avec prise domestique 10/16A. Il sera fourni avec un câble de 30 m avec prise industrielle étanche, type HARTING, pour le raccordement au banc principal.

- 2) La fonction éolienne sera du type laboratoire et permettra de simuler différentes vitesses de vent entre 2 et 20 m/s. Elle sera donc équipée d'une motorisation asynchrone avec variateur de vitesse communicant. La puissance délivrée sera de 300 W. La courroie de transmission entre le moteur et l'éolienne est capotée. Le variateur de vitesse est monté dans un coffret métallique. Le châssis de l'ensemble sera réalisé en profilé aluminium, avec panneaux transparents, et se posera sur une table. Un câble avec une prise industrielle étanche de type HARTING ou équivalent permet le raccordement au banc principal.
- 3) Le banc principal permettra de raccorder alternativement plusieurs types de sources :
 - Des panneaux photovoltaïques fixes
 - Le TRACKER solaire
 - L'éolienne de laboratoire
 - Une éolienne extérieure
 - Une alimentation de simulation, en cas d'absence d'ensoleillement naturel réglable et programmable

Selon le type de source raccordée au banc, l'automatisme du banc affichera sur son écran tactile, les informations nécessaires à son exploitation. L'énergie produite est envoyée via un régulateur dans un jeu de batteries 24V au Plomb gel. Elle est ensuite convertie en 230V monophasé via un onduleur, pour être envoyée soit sur les lampes 230V du banc ou vers la prise domestique 10-16A pour une charge extérieure. Des lampes en 24V sont intégrées au banc pour un usage hors onduleur.

Le banc dispose sur le dessus de points de mesure en courant et tension. Un jeu de fiches amovibles permet de les repérer suivant la source et la configuration choisie.

Le poids du banc principal sera inférieur à 150 Kg, équipé de roulettes freinées.

Un ensemble permettant une distribution d'éclairage industrielle régulé en fonction de la luminosité extérieure, par canalisations industrielles type CANALIS ou équivalent, distribuant le bus DALI sera fourni en kit. Le coffret de protection intégrera la partir commande en bus KNX ainsi qu'une passerelle KNX- DALI. Un détecteur de présence KNX avec régulation de luminosité sera fourni ainsi qu'un routeur IP permettant l'utilisation d'une supervision simple via téléphone, tablette. Une gaine technique logement sera également fournie, elle sera composée d'un coffret d'abonné, d'un coffret de protection équipée de 3 différentiels 30mA, 40A, de 9 disjoncteurs embrochables, sans peignes de raccordement, d'un parafoudre et d'un système de gestion de l'énergie répondant à la RT2012 et NFC 15-100 avec un accès distant. Un coffret de communication GRADE 3 et un coffret dit domotique KNX pour la gestion de 4 éclairages TOR, de 2 éclairages VARIATION, de 2 volets roulants et de chauffage et ventilation. Il sera équipé d'un contrôleur

paramétrable pour la supervision de l'installation et sera compatible KNX et ENOCAN. L'application ETS sera fournie et fonctionnelle.

Article 6 : Contenu et présentation des offres

Le candidat aura à produire un dossier complet dans une enveloppe unique comprenant :

- ✓ La déclaration sur l'honneur jointe au chapitre IV pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ La déclaration du candidat (formulaire DC2) ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
- ✓ Le mémoire technique de l'équipement proposé. La production des fiches techniques détaillées est un impératif pour juger de la valeur des offres. Les équipements en option devront également être détaillés et chiffrés.
- ✓ La description détaillée de l'offre de service : les conditions de garantie, le service après-vente et la formation devront être précisés dans l'offre. Un accompagnement pédagogique et technique est demandé ainsi qu'une garantie minimum de 2 ans sur le matériel fourni.
- ✓ L'acte d'engagement signé par la personne habilitée à engager l'entreprise acceptant les éléments du présent document et détaillant le prix HT et TTC ainsi que le détail des fournitures fournies. Un délai de livraison approximatif sera également précisé.

Les candidats peuvent joindre au contenu de leurs propositions toutes documentations techniques, commerciales (plaquettes, données techniques, normes...) et/ou explicatives jugées utiles à la compréhension de leurs offres.

Article 7 : Prix

L'offre de prix sera ferme et comprendra toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport du matériel jusqu'au lieu de livraison.

Le bordereau de prix doit comprendre notamment :

- La désignation des matériels et la quantité
- Le prix total hors TVA
- Le taux et le montant de la TVA
- Le prix total TTC
- Les frais de transport

Article 8 : Avance

Sans objet.

Article 9 : Paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, et selon le délai prévu par l'article 1 du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le paiement sera effectué par mandat administratif à 30 jours, après service fait à réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence du présent marché,
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- Le numéro de compte bancaire du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage.

Article 10 : Litiges

En cas de différend, les acheteurs et les titulaires peuvent recourir au médiateur des entreprises ou aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics conformément aux dispositions de l'article 142 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devra être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné.

Article 11 : Dispositions finales

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité. Les candidats en seront informés.

CHAPITRE IV : DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-1^{er} du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le candidat atteste sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation** définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans **d'une condamnation** définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**,

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**,

d) ne pas être en **état de liquidation judiciaire** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**,

e) que ma **faillite personnelle**, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce** n'a pas été prononcée, ou que je ne fais pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

f) ne pas être admis au **redressement judiciaire**, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, **sans justifier d'une habilitation à poursuivre** mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant **en matière fiscale et sociale** ou que j'ai acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, **ou** qu'avant la date du lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant **l'emploi des travailleurs handicapés**

À, le

NOM :

Qualité :

Cachet et signature :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié

n° de téléphone :

e-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité de l'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserve ;

- 1) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées au chapitre III ci-dessus :

Montant de l'offre (**joindre en annexe un devis détaillé**)

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC.....

Montant TTC arrêté en lettres à :

.....

Le délai de validité des offres sera de **90 jours** à compter de la date fixée pour la réception des offres.

- 2) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952
- 3) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé R.I.B :

Joindre un RIB

A _____, le _____,

Le candidat, _____ Nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et **cachet de la société**

CHAPITRE VI – ACCEPTATION DE L’OFFRE PAR L’ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

- Acquisition d'un système photovoltaïque et éolien, type isolé et d'une distribution éclairage régulée KNX industrielle.

à

le :

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Proviseur

F.AUJARD

CHAPITRE VII – NOTIFICATION AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise au titulaire d'une copie certifiée conforme à l'original du marché. Cette remise peut être opérée soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit contre récépissé.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ

A _____, le _____,